

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 19 décembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17 et 18 décembre 2013

2013 DASCO 191 Dotation (1.500 euros) au lycée polyvalent François Truffaut (3e) pour le financement de projets d'activités éducatives pour l'année scolaire 2013-2014.

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Education ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 décembre 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une dotation au lycée polyvalent François Truffaut (3^{ème}) pour le financement de projets d'activités éducatives pour l'année scolaire 2013-2014 ;

Sur le rapport présenté par Mme Colombe BROSSEL, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une dotation de fonctionnement de mille cinq cents euros (1 500 euros) est attribuée au lycée polyvalent François Truffaut (3^{ème}) pour le financement de projets d'activités éducatives pour l'année scolaire 2013-2014 selon le tableau joint.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget municipal de fonctionnement de 2013, chapitre 65, nature 65737, fonction 22, ligne de subvention VF80005.